



LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	5	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FREDERIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
 A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
 A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse
 BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ELECTIONS MUNICIPALES

Plus ça change et plus c'est la même chose, a dit un Thomas Vireloque quelconque.
 La formule tend à se modifier. Plus ça change et plus nous nous effondrons.
 Ceux qui sous le nom de comités centraux radicaux ou non affichent la prétention d'imposer leurs candidats aux électeurs, ne prennent plus même la peine de mettre des mitaines, comme autrefois.
 Pour bâcler une élection, pour enlever les suffrages populaires et faire de n'importe qui — on pourrait même dire de n'importe quoi — un député, un conseiller général ou un conseiller municipal, il suffit, à la veille de l'élection, de présenter le premier candidat venu et de dire : venez, et votez

cratique et sociale et nous ne saurions trop mettre le peuple en garde contre ces républicains de mauvais aloi qui tremblent au seul mot de République sociale.
 Nous espérons donc que nos amis ne serviront pas par leurs votes à augmenter le nombre des conseillers agréables à l'administration.
 Une erreur de mise en pages avait fait mettre en tête du Réveil, deux documents qui avaient naturellement leur place à la chronique électorale. Félicitons-nous-en, puisque cette erreur a appelé l'attention sur les agissements de nos adversaires.
 Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

LES JOURNAUX

Paris, 15 avril.
 Le Gaulois annonce que les fêtes du couronnement du czar sont fixées au mois d'août.
 Le Parlement loue le gouvernement de préparer une loi de répression sur les publications obscènes. Il espère que l'ouvrage aux mœurs relèvera désormais du Code pénal et non de la loi sur la presse.
 La République française reproche au cabinet de tolérer l'organisation de la résistance des conservateurs contre la loi sur l'enseignement obligatoire.
 Le Rappel blâme le gouvernement d'avoir demandé au général Du Barrail s'il voulait un commandement, au lieu de lui en avoir donné l'ordre.
 La Justice demande que l'Etat complète son œuvre et chasse des écoles publiques tous les instituteurs congréganistes.
 La Paix engage les électeurs républicains à se montrer plus actifs que les adversaires de l'instruction obligatoire, qui ne veulent entrer dans les conseils que pour entraver le fonctionnement de la loi.
 Le Soleil critique le projet de M. Floquet sur la mairie centrale de Paris et blâme surtout l'indemnité aux conseillers.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 avril.
 Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.
 Publications obscènes
 M. Humbert a présenté un projet à approuver pour atteindre les écrits obscènes.
 Le successeur de M. Berthaud
 Le conseil s'est occupé du remplacement de M. Berthaud comme procureur général à la cour de cassation. M. Humbert est chargé de présenter une candidature. M. Le Néel paraît avoir des chances.

INTÉRIEUR

Paris, 15 avril
 LA LOI SUR LES CONSEILS MUNICIPAUX
 C'est dans une quinzaine de jours que la nouvelle loi sur les conseils municipaux sera applicable. Les plus imposés ne pourront plus prendre part aux délibérations des conseils.
 M. TONY RÉVILLON A NANTES
 Une réunion composée de 3,000 personnes a eu lieu hier à Nantes. M. Tony Révillon y a prononcé la formation de syndicats pour la séparation de l'Église et de l'État, pour la suppression du Sénat et pour les libertés communales complètes.
 Il a reproché aux partisans du dernier ministère de vouloir arriver à des réformes par la voie autoritaire.
 LA LOI SUR LES FAILLITES.
 Le président de la chambre de commerce de Paris vient d'être saisi de la question de la réforme de la législation sur les faillites et on s'attend à voir cette question à l'ordre du jour de toutes les autres chambres de commerce. Toutes comptant dans leur sein un grand nombre de partisans dévoués à la réforme, leur participation au mouvement de l'opinion publique, dont l'énergie s'accroît chaque jour, hâterait le succès de la proposition Saint-Martin.
 LA QUESTION EGYPTIENNE
 Il paraît que ce n'est pas dans le seul but de représenter le cabinet à Paris, pendant la session des conseils généraux, que M. de Freycinet ne se rend pas dans le Tarn et Garonne; la tournure grave que les événements prennent en Orient, et surtout en Egypte, nécessite absolument sa présence à la tête de son ministère.
 Les nouvelles particulières que le chef du cabinet a reçues du Caire laisseraient entre-

voir que le moment ne peut tarder à arriver où l'intervention européenne sera nécessaire en Egypte.
 Dans ce but, le président du conseil aura une conférence avec les ambassadeurs d'Angleterre et d'Italie dès le retour du président de la République.

MORT D'ERNEST NOEL

La démocratie républicaine vient de perdre un de ses plus anciens et de ses plus désintéressés défenseurs : le citoyen Ernest Noël, un des fondateurs de la Réforme, l'ami intime et le collaborateur de Ch. Delescluze, au Réveil.

PROPOSITION BARODET

Le classement des programmes électoraux est sur le point d'être terminé. M. Barodet poursuit ce travail avec activité, lorsqu'il sera achevé l'Officiel publiera les résultats des travaux.

LE GÉNÉRAL DU BARRAIL

Le général du Barrail a adressé une lettre à la France démentant le bruit de sa nomination au commandement d'un corps de cavalerie indépendant et de sa mise en tête de la division de cavalerie.

L'AMBAassadeUR ITALIEN A PARIS

Il se confirme que le comte Corti, ambassadeur d'Italie à Constantinople, est désigné par le gouvernement italien pour le poste d'ambassadeur à Paris.

Après avoir hésité entre le comte Corti et le commandeur Nigra, le gouvernement italien aurait définitivement fixé son choix sur le premier qui, à cause de son caractère conciliant et libéral, paraît devoir être plus particulièrement agréable au gouvernement français; comme nous l'avons déjà annoncé, la nomination du comte Corti ne tardera pas à devenir officielle.

MORT DE M. BERTRAND

M. Bertrand, sénateur du Cantal, vient de mourir à l'âge de 74 ans; M. Bertrand, né à Saint-Flour en 1809, avait parcouru les divers degrés de la hiérarchie judiciaire.

En 1858, il fut nommé président du tribunal civil de Saint-Flour, sa ville natale; à l'approche des élections sénatoriales de 1876, il donna sa démission et se porta candidat de concert avec M. de Parieu; tous deux furent élus comme candidats officiels du ministère Buffet. M. Bertrand prit rarement la parole au Sénat, il siégea à droite sans appartenir à aucun groupe déterminé.

PROCHAINE INTERPELLATION

M. Clovis Hugues adressera, à la rentrée, une interpellation au ministre des finances sur la révocation d'employés aux manufactures de tabacs de Marseille. A cette occasion, M. Clovis Hugues se propose d'appeler l'attention du ministre sur certains faits qui se passent dans ces manufactures et de demander certaines réformes.

FRANÇOISE DE RIMINI

Françoise de Rimini, d'Ambroise Thomas, a obtenu à l'Opéra un grand succès, qui se répétera en province. C'est une œuvre considérable qui a les éléments assurés d'une réussite universelle.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Un mouvement diplomatique a été signé par le président de la République.
 DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS
 M. le président de la Chambre est parti ce matin à Bourges. M. Ferry part demain à Epinal. M. Goblet quitte Paris demain pour Amiens.
 Il n'y aura pas, par suite de son départ et de celui de ses collègues de conseil des ministres avant jeudi.

LA VEUVÉ BONAPARTE EN FRANCE

L'ex-impératrice Eugénie a débarqué ce matin à Calais se rendant à Nice.

UN COUP DE GRISOU

Paris, 14 avril.
 Un coup de grisou est produit la nuit dernière à une heure du matin à Liévin (Pas de Calais); peu d'ouvriers étaient dans la fosse, pourtant l'accident a fait 9 victimes, 6 tués et 3 blessés grièvement, tous jeunes gens.
 Si l'explosion s'était produite aux heures de travail, le nombre des victimes eût été bien plus considérable.

LEGS BARAGUEY D'HILLIERS

Paris, 15 avril.
 Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et aux généraux commandants de corps d'armée une circulaire relative à la répartition de la rente léguée à l'armée française par le maréchal Baraguey d'Hilliers.
 Cette circulaire est ainsi conçue :
 La commission chargée de répartir la rente de 20,000 fr. léguée à l'armée française par le maréchal Baraguey d'Hilliers doit se réunir au mois de mai prochain pour procéder à une quatrième distribution de subventions sur les arrérages de ce legs.
 Les demandes ou propositions doivent parvenir à l'administration centrale le 1^{er} mai prochain, au plus tard.
 La fondation dont il s'agit a été instituée par le testateur dans les termes ci-après :
 « Je lègue à l'armée 20,000 francs de rente, chaque année, seront répartis :
 « 10,000 francs aux officiers blessés ou nécessiteux et 10,000 francs aux sous-offi-

ciers et soldats dans les mêmes conditions, sans que jamais les officiers, sous-officiers et soldats puissent en jouir deux années consécutives. Je prie M. le ministre de la guerre d'accepter ce legs, qui devra être réparti par une commission dont je prie de donner la présidence à M. le colonel Hepp, mon ancien aide de camp. »

Les dispositions à suivre, pour l'établissement et la transmission des demandes, sont les suivantes :

« Les militaires en activité de service sont seuls admis à bénéficier de la fondation.
 « En ce qui concerne les officiers, la plus grande discrétion possible doit entourer la distribution des subventions, et, dans cet ordre d'idées, il n'est pas exigé de propositions transmises par la voie hiérarchique; toute personne, et les intéressés eux-mêmes, ont la faculté de porter directement à la connaissance de la commission les faits de nature à être soumis à son examen.
 Mais, pour les sous-officiers et soldats, les propositions ou demandes qui doivent être envoyées, sans exception, au ministre par leurs supérieurs hiérarchiques; ces propositions ou demandes devront, d'ailleurs, toujours être appuyées de l'état de services des intéressés.
 Les legs Baraguey d'Hilliers a pour but spécial de venir en aide aux officiers, sous-officiers et soldats blessés ou nécessiteux, et son objet n'est nullement de distribuer des gratifications à des serviteurs modèles ni de récompenser des militaires zélés dans l'accomplissement de leurs devoirs. Un grand nombre de demandes ont dû être exclues de la dernière répartition par la raison que les pétitionnaires souvent très méritants, ne se trouvaient pas dans la situation particulière qui a été visée par le maréchal testateur.
 Le ministre de la guerre, consulté sur la question de savoir s'il y a lieu d'accorder dorénavant aux capitaines de compagnies de l'armée territoriale qui en feront la demande, l'autorisation d'amener avec eux les chevaux dont ils seraient possesseurs, a fait connaître que la question doit être résolue par la négative.
 En effet, les raisons qui ont motivé la remonte des capitaines d'infanterie de l'armée active n'existent pas en temps de paix, du moins pour ceux de l'armée territoriale qui ont surtout à diriger pendant la période des exercices à rangs serrés.
 D'ailleurs, on ne saurait considérer comme une préparation sérieuse au rôle qui incombera à ces officiers en temps de guerre, les quelques heures qu'ils pourraient consacrer à l'équitation pendant une si courte période d'instruction.
 Accident à l'École de Saumur
 Saumur, 15 avril.
 Un grave accident vient d'arriver à l'école de cavalerie de Saumur.
 Un escadron d'élèves officiers exécutait une charge le sabre au poing, quand un cheval a désarçonné son cavalier au passage d'un obstacle et, reprenant une course désordonnée dans la direction de la charge, a provoqué un choc épouvantable qui a fait rouler sur le sol douze cavaliers et leurs chevaux.
 La charge passée, tous les cavaliers ne se relevèrent pas. Quatre d'entre eux restaient sur le terrain, ne donnant plus signe de vie.
 On les a emportés à l'hôpital militaire.
 Les jeunes gens le plus gravement atteints sont MM. de Chauny, Brunswig, Maître et Ruez.
 Distribution des prix aux Sociétés savantes
 Paris, 15 avril.
 La distribution des prix aux Sociétés savantes a eu lieu aujourd'hui, à deux heures, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Ferry, qui a prononcé un discours dans lequel il a rappelé le rôle de M. Guizot, l'illustre fondateur de la société des monuments historiques de France.
 Le vœu du ministère actuel est de suivre la trace de son prédécesseur; désormais, les sociétés savantes auront dans le gouvernement, non une direction mais une protection.
 Le ministre a adressé quelques mots d'adieu à Quicherat, qui la société vient de perdre.
 Sont nommés officiers d'Académie : MM. Clément, membre de la Société des sciences naturelles de Nîmes; Gabriel, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
 UNE LEÇON
 Paris, 15 avril.
 On lit dans la Vérité :
 Nous avons publié, dans notre numéro d'avant-hier, au sujet du discours prononcé par M. Blount, président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest à l'assemblée générale des actionnaires de cette société, un article qui se terminait par ces mots :
 Quelque disposé qu'on puisse être à la bienveillance envers la Chambre actuelle,

il est impossible de ne pas relever l'outrage qui vient de lui être fait, en avançant qu'elle l'a bien un peu mérité. Mais il est impossible encore qu'il puisse être permis aux administrateurs des Compagnies de chemins de fer de prétendre devant leurs actionnaires que les députés ont à la place de conscience un bouchon de paille indiquant qu'ils sont à vendre comme les chevaux de foire, et qu'il suffit, pour se les rendre favorables et pour changer leur sévérité de législateurs en complaisance d'obligés, de leur faire quelque vil cadeau.
 C'est ainsi que les anciens Parlements sont devenus méprisables et méprisés. Un mépris semblable s'attacherait aux parlementaires actuels, s'ils ne sentaient pas tout ce qu'il y a d'outrageant pour eux dans les explications fournies par M. Blount aux actionnaires de l'Ouest, et s'ils ne voyaient pas au plus tôt aux grandes Compagnies le plat de lentilles du parcours gratuit, avec lequel on a cru acheter leurs votes de législateurs et de députés du peuple français.
 Nous recevons aujourd'hui de l'honorable M. Barodet, député de la Seine, la lettre suivante :
 Paris, 13 avril 1882.
 Monsieur le directeur de la Vérité,
 Vous annoncez aujourd'hui que M. Blount, président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest, ayant à rendre compte à l'assemblée générale des actionnaires du traité qui accorde aux députés la libre circulation sur toutes les lignes de chemin de fer, s'est exprimé ainsi :
 « Croyez bien que nous aurions fait autrement si nous avions cru le pouvoir, mais nos intérêts nous commandaient de céder. En cédant, nous n'avons pas fait un bien grand sacrifice; en résistant, nous nous exposions à des difficultés qui pouvaient se résoudre par des pertes autrement considérables. Plus que d'autres, nous sommes dans la dépendance des pouvoirs publics; nous ne pouvons « ni ne devons l'oublier. »
 Je suis, Monsieur le Directeur, un de ceux qui n'ont pas approuvé le traité et j'ai voté contre. Si je n'ai pas pris la parole pour le combattre, c'est que j'aurais eu à cela moins de mérite que beaucoup d'autres, n'ayant pas de frais de route obligés pour me mettre en rapport avec mes commettants. Cette considération m'a retenu et je suis qu'elle en a retenu d'autres.
 Tout être tout à fait sincère, j'avoue qu'un grand nombre de députés ayant, depuis longtemps, le privilège de voyager tout à fait gratuitement, j'ai cru que les Compagnies n'auraient pas grand-chose à perdre au traité et l'avaient consenti.
 Je ne fais à aucun de mes collègues l'injure de croire que le droit de circulation à prix réduit puisse enchaîner, à aucun degré son indépendance à l'égard des compagnies de chemin de fer. Sur ce point, les insinuations de la presse ont été certainement excessives.
 Je n'admets pas davantage que les questeurs de la Chambre, dont l'honorabilité dénie tout soupçon, aient pu exercer le moindre pression sur les directeurs réunis des grandes Compagnies. Mais, devant les déclarations de M. Blount, je n'en crois pas moins de ma dignité de déclarer, en ce qui me concerne, que je ne ferai dans aucun cas usage de la carte de circulation qui m'a été remise. C'est donc 120 fr. qu'à leur tour les grandes Compagnies reçoivent gratuitement de moi.
 Ayant ainsi réglé mon compte, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.
 D. BARODET.
 Cette protestation ne nous étienne pas de la part du député du quatrième arrondissement de Paris. Depuis sa première élection par la démocratie parisienne le 26 avril 1873, M. Barodet s'est toujours montré le fidèle, intelligent et énergique défenseur de la souveraineté nationale.
 Il lui appartenait de relever l'outrage fait par le président de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest aux représentants du pays, et de donner à ses collègues cette leçon de dignité. Il faut espérer qu'elle ne sera pas perdue et que d'autres députés suivront l'exemple de M. Barodet.

ALGÉRIE & TUNISIE

Tunis, 15 avril.
 Le général Philibert a installé, le 11 avril, le campement de sa colonne à Kasseur-Merabba, à proximité de la tribu des Ourghammali. Il y séjournera jusqu'à la complète pacification de cette tribu.
 Le général Jamet se trouve plus au sud, presque sur les confins de la Tripolitaine; il envoie dans toutes les directions des colonnes volantes chercher un point stratégique où l'on pourrait consoler un fort; deux bataillons et deux batteries d'artillerie, installées dans ce fort, suffiraient pour réprimer tout mouvement hostile dans la région.

ÉTRANGER

RUSSIE

Les menottiers du général Strelnikoff
 Saint-Petersbourg, 15 avril.
 Grâce aux recherches actives que l'on a faites, on est parvenu à établir l'identité des menottiers du général Strelnikoff.

Celui qui a tiré sur le général est le fils du conseiller de collège Nicolas Schéleskoff. Il a été, jusqu'en 1881, étudiant libre à l'université de Saint-Petersbourg.
 Le second est le puyain Étienne Klaltourine, qui était recherché par la police depuis l'explosion qui a eu lieu, en 1880, au Palais d'Hiver.
 D'après les renseignements fournis par des personnes qui connaissent Klaltourine, il a pu, grâce à un faux passeport, habiter pendant ces deux années à Odessa et à Moscou sans être reconnu.

AUTRICHE

Conférences ministérielles
 Vienne, 15 avril.
 Les conférences ministérielles sont terminées; les ministres hongrois retournent à Pesth ce soir. Les délégations ouvrent leurs séances demain.
 Le gouvernement demandera également un crédit pour la construction de casernes fortifiées et de routes militaires.
 Cette demande sera motivée par l'exposé de la situation actuelle.

INSURRECTION DALMATE

Vienne, 15 avril.
 A l'ouverture des délégations autrichiennes, M. de Schermling a prononcé un discours dans lequel il a constaté la fin de l'insurrection et exprimé l'espoir qu'on pourra bientôt introduire l'ordre dans les provinces occupées et préparer leur incorporation à l'Empire.
 Le gouvernement a déposé une demande de crédit de 23,730,000 florins pour compléter la pacification, entretenir les troupes et élever des fortifications.

ESPAGNE

Traité franco-espagnol
 Madrid, 15 avril.
 Le roi ne recevra M. Andrieux que lundi. Les députés de Malaga combattent vivement les droits de six francs par cent kilogs établis sur les raisins secs dans le traité franco-espagnol.

REPUBLIQUE ARGENTINE

Exposition universelle
 Buenos-Ayres, 13 avril.
 L'ouverture officielle de l'exposition universelle a eu lieu.
 La section française a eu un succès complet.
 Grande affluence de visiteurs.

ÉCHOS DE LA GRÈVE DE MOIRANS

Nous recevons les renseignements suivants, avec prière de les insérer; ils émanent de la Chambre syndicale des tisseurs de Moirans.
 Nous relatons in extenso le fait suivant, qui est unique dans l'histoire des grèves, et nous n'hésiterons jamais à publier le nom du coquin qui commet une aussi abominable action.
 Nous donnons la parole à la Chambre syndicale :
 L'une d'entre nous s'était chargée de faire parvenir auprès des ouvriers tailleurs de pierres travaillant aux carrières de l'Échallion, une liste devant recevoir les noms de ceux qui, parmi ces braves ouvriers, avaient réclamé l'honneur de souscrire en faveur des mères de famille frappées par la grève de Moirans.
 Cette souscription, malgré le petit nombre d'ouvriers travaillant à cet endroit, a produit la somme de 19 fr. 20.
 Nous vous envoyons ci-jointe la copie textuelle de la lettre qu'ils nous ont adressée, tenant l'original à votre disposition.
 L'Échallion, 12 avril 1882.
 « Citoyennes,
 « Samedi dernier, 8 avril, le nommé Emile Vincent, tailleur de pierres, a fait une quête au profit de la Chambre syndicale des tisseurs de Moirans, il a recueilli la somme de 19 fr. 20. Cet ouvrier s'est sauvé cette nuit, et comme il est très probable qu'il ne vous a pas remis le produit de sa quête, la présente lettre a pour but de vous faire connaître ces faits pour que vous puissiez vous faire rendre cette somme que nous avons souscrite pour vous et non pas pour permettre à cet individu de prendre ses plaisirs à nos frais.
 « Salut et fraternité.
 Ont signé :
 F. ROMAN, maître d'hôtel à l'Échallion, Joseph André-Louis PÉROUD, Réaoussin, Pierre André-Jules ROLLAND, Joseph COMBON, Joseph GODET, Félice CIGARRON.
 Suit le signalement de ce misérable.
 Nos tisseurs sont fortement entravés dans la formation de la chambre syndicale; le curé, ou plutôt le desservant de Saint-Jean-de-Moirans ne peut leur pardonner d'avoir témoigné leur reconnaissance au citoyen Rogier, en portant sur la tombe de son frère, en ferré civilement, une couronne qui avait pour but de protester contre les injures lancées en chaire à l'honneur citoyen.
 Filles ont été excommuniées; la May-saillaise a été vilipendée par cette robe noire qui les a vouées aux flammes éternelles, ce dont nos ouvrières ont dû beaucoup rire.
 Il paraît qu'au moment de cette excommunication le feu a pris à quelques oripeaux qui constituent le mobilier de l'église de Saint-Jean-de-Moirans; mais une compagnie d'assurances s'est empressée de payer le dégât.
 On nous affirme qu'à ce moment, le desservant de l'église paraissait con-

terné d'avoir invoqué contre les ouvriers « le feu du ciel », alors que le « feu de la terre », beaucoup plus à craindre que le premier, prenait ses ébats dans l'église, au grand désespoir de quelques vieillards bigotes, qui pouvaient des cris de paon, et du curé, dont le feu a manqué de brûler les jupons et une partie des moletiers.

GRÈVE DES APPRÊTEURS DE TULLES

La commission actuelle proteste contre les propos de démission émis par les quatre ouvriers signataires de la maison Marion, car nous devons être solidaires des uns aux autres, vu que la maison Baboin, jusqu'à ce jour, a fait honneur à sa parole et nous avons la ferme conviction qu'elle fera à l'avenir comme par le passé.

N'ayant pas de réponse, la grève continue comme par le passé.

Pour la Commission,
Le Secrétaire, BERTON.

Souscription en faveur des Grévistes

Versé par le citoyen Sandzimir, pour la maison Poy, 40 fr. 05; par le citoyen Porte pour le citoyen Gav, 42 fr. 50; par Bruyère la Folie, maison Rossillon, 6 fr. 50; par Grégoire, maison Escotier, 4 fr. 50; par Sanglora, maison veuve Guillen, 4 fr. 90; par l'ouvrier, maison Bergeret, 42 fr.; par Dufour, maison Ricamat, 9 fr.; par Jules Blanc, groupes de pompiers de compagnie, 41 fr. 35; par Thévenet Française, 2 fr.; par le citoyen B... 1 fr. Total 79 fr. 30 c. Première liste, 45 fr. 75. Total à ce jour, 95 fr. 05.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU 16 AVRIL

COMITÉ RÉPUBLICAIN DE TARARE

M. PINCHON

Conseiller d'arrondissement

ELECTIONS MUNICIPALES DU 16 AVRIL

COMITÉ CENTRAL ÉLECTORAL DES RÉPUBLICAINS RADICAUX DE LA SIXIÈME SECTION

Citoyens,

La démission du citoyen Munier, élu aux fonctions de sénateur, vous appelle à lui choisir un successeur au Conseil municipal.

L'importance des intérêts confiés à la gestion du Conseil municipal de Lyon, le droit qu'une loi récente vient de lui donner de nommer sa municipalité, imposent aux électeurs l'obligation de choisir des candidats qui, par leur honnêteté, leur compétence et leur attachement à la République peuvent apporter au Conseil municipal un concours éclairé, utile et dévoué.

Le candidat que nous présentons à vos suffrages, le citoyen Enou, avocat, professeur de droit administratif à la Faculté de Lyon, remplit ces conditions sa situation dans notre Faculté de droit supérieur, l'objet de son enseignement nous sont un sûr garant de ses aptitudes et de l'utilité de son concours.

Le citoyen Enou s'est engagé à remplir les fonctions de conseiller municipal dans les conditions du mandat qui

a été accepté par les conseillers municipaux élus précédemment.

Citoyens,
Tenant compte de toutes ces considérations, de l'honorabilité et de la compétence du candidat que nous vous présentons, vous voudrez tous remplir vos devoirs d'électeurs et vous contribuerez à la bonne gestion des intérêts municipaux en votant pour le citoyen

H. ENOU

Professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Lyon

Approuvé : H. ENOU

La Commission :
MAYNARD, L. BÉNARDY, DUCAMP.

COMITÉ CENTRAL ÉLECTORAL DES RÉPUBLICAINS RADICAUX DE LA 33^e SECTION

Election d'un conseiller municipal en remplacement du citoyen Berthou, démissionnaire, 16 avril 1882.

Citoyens,

Vous avez à élire votre représentant au Conseil municipal.

Le comité des républicains radicaux de la 33^e section, propose à vos suffrages la candidature républicaine radicale du citoyen C. BLAIN père, ex instituteur, officier d'instruction publique et délégué cantonal.

Il représente, en deux mots :

- 1^o La liberté absolue;
- 2^o Le dégrèvement des impôts et des patentes;
- 3^o L'étude et l'économie dans les dépenses à voter.

Citoyens,

Il ne manque plus à la République, pour le développement de ses institutions et l'émancipation du suffrage universel, que le concours d'hommes dévoués, pour que le titre de Républicain ne soit plus un vain mot.

C'est pourquoi le Comité de la 33^e section a la conviction que vous ratifierez son choix en votant tous pour le citoyen

CL. BLAIN Père

Ex-instituteur, officier d'instruction publique et délégué cantonal.

Citoyens, pas d'abstention et que son nom, sortant triomphant de l'urne, affirme l'application des principes républicains.

Vive la République

Le Président, PONCET fils, conseiller d'arrondissement.

Le Secrétaire, CHARLÉTY fils.

BANQUE DE LYON ET DE LA LOIRE

Hier devait se continuer au tribunal de commerce le procès en nullité de la Banque de Lyon et de la Loire, procès qui a déjà commencé à être plaidé dans une audience précédente, ainsi que nous l'avons dit.

Les avocats demançais sont : MM^e Mathéon, Harent, pour les actionnaires, et M^e Desprez, pour le syndic, qui intervient au procès.

Les avocats défenseurs sont : M^e Genton, bâtonnier, pour M. Duplay; M^e Rivé, pour MM. Moret, Manhés, Morand et Boussand; M^e Dulac, pour M. Benoît Charvet et le comte de Bongars; M^e Vachon, pour MM. Montet et Ziéliniski; M^e Rougier, pour M. Tézenas du Montcel; M^e Thévenet, pour M. Zoyzewski.

M. Savary présentera lui-même sa défense; MM. Languillet et Mahou se sont défendus par M^e Droze, du barreau de Paris.

M. Mathéon a déjà été entendu. Hier M^e Genton devait prendre la parole, mais en possession du dossier depuis quelques jours seulement et n'ayant pu se procurer des pièces nécessaires qui se trouvent sous scellés par suite de la faillite de la banque, il a prié le tribunal de vouloir bien remettre l'affaire à une autre audience.

M^e Desprez, avocat de M. Rogand, syndic intervenant, prévenu la veille, a également insisté pour le renvoi.

Le tribunal a à ses fins remis l'affaire au 25 avril pour dernier délai, avertissant que les plaidoiries devraient se terminer ce jour-là, dû on y consacrer une partie de la nuit.

Comme conséquence de la crise financière, chaque jour amène sa catastrophe commerciale. Aujourd'hui c'est la faillite importante de la maison La Croix Martin; demain peut-être celle de tel comptoir ou de telle société, sans qu'on puisse prévoir la fin de tant de ruines.

M. C., chef d'une importante maison de commerce de notre ville, vient d'être également mis en faillite.

THÉÂTRES

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

M. Demarsy donnera aujourd'hui une représentation composée de *Laza et le Père*, drame en cinq actes, de M. Bouchard. Ce drame que tout le monde connaît ou a déjà entendu parler, attirera certainement un nombreux public désireux de revoir cette pièce si délaissée dans nos théâtres de Lyon.

M. Demarsy a cru faire plaisir au public en répondant aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées pour jouer ce beau drame qui rappelle les souvenirs si doux à notre mémoire des vieux Célestins.

Le spectacle commencera par *Croque-Poule*, comédie en un acte de M. Rozier. Avec ce soir aussi bien composé nous sommes certains que M. Demarsy, refusera du monde.

GRAND CONCERT AUX VARIÉTÉS

Le dimanche 23 avril 1882, à une heure précise, grand concert donné au profit du Sou des Ecoles, par les jeunes gens du sixième arrondissement, avec le bienveillant concours de Mmes Rosa Katy, de l'Éclair de Paris, et Béline, de la Scala, et de MM. Dehsm, du Casino; Deverny, Fauré, de la Scala; Ferval, du Casino; Mosnier, de la Scala; ainsi que de MM. Berzel, Revel, Prud'homme, Pillaudin, C. Imbert, Henry Sage et Sauzier, des concerts de Lyon, et de la Nouvelle Alliance chorale des Dames (directeur M. Moley) et des Enfants d'Orphée (directeur M. Guichard).

GRAND CONCERT DE VILLEURBANNE

La Société d'encouragement aux écoles laïques de Villeurbanne, organise pour dimanche, 30 avril, à deux heures précises dans la salle de la Fanfare, un grand concert au profit des enfants fréquentant les écoles laïques de la commune.

Nous savons que la Commission chargée de son organisation ne néglige rien pour donner tout l'attrait possible à cette fête démocratique.

Nous apprenons, en effet, qu'elle vient d'obtenir l'adhésion de nos meilleurs artistes et, qu'en outre, elle s'est assurée le concours des quatre Sociétés musicales de la commune.

On pourra, dès demain, se procurer des billets d'entrée dans tous les bureaux de tabac, colifours et cafetiers de Villeurbanne.

A en juger par les nombreux et splendides lots qui parviennent tous les jours à la Commission chargée de leur répartition, la grande tombola qui doit précéder immédiatement le concert, aura assurément un succès sans précédent.

Les lots continuent à être reçus chez les citoyens Maréchal, place de la Mairie; Chépus, conseiller municipal, route de Vaulx; Perroncel père, place des Maisons-Neuves; Gossard, cours Lafayette; Fontanet, rue du Midi, 27.

PANORAMA DE PERRACHE

Cours du Midi (côté Rhône)

Par suite du mauvais temps qu'il a fait ces jours derniers, les panoramas populaires du cours du Midi ont fait relâche.

M. Labatut, l'intelligent directeur, en a profité pour apporter dans son coquet établissement de nouvelles attractions.

C'est de dimanche 46 courant, représentations de M. G. Bientait, le décapitant comique des grands concerts parisiens; de Mme Bernardi, chanteuse de genre de l'Éden-Concert de Bruxelles, et de Mme S. Bientait, des concerts de Bordeaux.

Continuation de l'exhibition des célèbres toiles de Robecchi; intermèdes, chanson-

nettes, duos et opérettes, par toute la troupe.

Un orchestre choisi sous la direction de M. Fourry jouera les meilleurs morceaux d'un répertoire varié et nouveau.

Consommations de ter choix au prix des cafés.

Dimanches et jeudis, continuée à 3 heures.

THÉÂTRE DELORBEUX

Anglo des rues Moncey et Ste Elizabeth
A la demande générale et irrévocablement quatre grands représentations d'ailleurs. A 3 heures, 5 heures, 8 heures et 8 heures. Grande scène de magnétisme par le docteur Benoit et Mlle Zoé son jeune et charmant sujet.

Thylique, jeux italiens, équilibre, pantomimes, opérettes, vaudevilles, paquets-mimes.

M. Benoit remercie cordialement tous les habitants pour leur empressement de venir assister à ses représentations.

SPÉCIFIQUES DU 16 AVRIL 1882

8 heures. — *Le Tribut de Zamora*.

7 h. 1/2. — *Les Faux bonshommes*.

1 h. 1/2. — *Le Bossu*, drame.

Théâtre des Variétés

7 h. 1/2. — *Lazare le Père*, drame en 5 actes de M. Bouchard.

Croque-Poule, comédie en 1 acte de M. Rozier.

Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7)
La Fille maudite ou *l'Incendiaire*, drame en 6 actes.

L'Appel après le combat monologue.

Salle Indienne (Théâtre Bellecour)
Tous les soirs, concert.

Alcazar (Rue de Séze)
Tous les dimanches, jeudis et samedis, soirées dansantes de 7 heures à minuit.

Panorama de Lyon

A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : *Le Siège de Lyon en 1793*. (Visible toute la journée.)

TIRAGE DES OBLIGATIONS

De la Ville de Lyon

Conformément à l'arrêté municipal en date du 23 mars 1882, le cinquième tirage des obligations de la ville de Lyon 1870 a eu lieu aujourd'hui samedi, à neuf heures du matin, dans la salle des Fêtes de notre Hôtel-de-Ville.

Après les formalités d'usage, il a été procédé au tirage public, et voici les résultats de cette opération, qui nous sont communiqués par le Crédit lyonnais :

Le n^o 40.068 est remboursable à 100.000 fr.

Le n^o 330.502, à 5.000 fr.

Le n^o 62.742, à 1.000 fr.

Le n^o 160.345, à 1.000 fr.

Les quarante numéros suivants sont remboursables à 200 fr. chacun :

3 508	79.525	211 885	445 044	551.334
27 861	435.487	214.565	447 040	553.658
59 787	440.653	306.832	467 164	589 479
45 411	445.425	308.140	486.519	600 276
45 572	482.603	319.797	490 461	622.025
49 821	489 904	360 839	514 048	651.435
53.898	497.389	366 321	514 048	679 713
62.852	202 611	375 782	530.780	685.307

En outre, les numéros de 8 656 obligations remboursables à 100 fr. ont été extraits de la roue, et la liste en sera, dans quelques jours, déposée à la Recette municipale, où les intéressés pourront la consulter.

CHRONIQUE LOCALE

De tristes nouvelles nous parviennent sur l'état des vignes françaises. La Champagne est particulièrement éprouvée.

Les célèbres coteaux d'Ay, notamment, ont épouvantablement souffert de la gelée des derniers jours.

Le même fléau s'est abattu sur le Maconnais.

De l'Alsace-Lorraine également les renseignements qu'on nous transmettent sont fort attristants. La vendange de cette année est plus que compromise. Elle est perdue.

Tu devrais te souvenir que je n'aime pas à attendre.

— Je suis en retard, c'est vrai, mais ce n'est pas ma faute; j'ai dû attendre que madame soit sortie.

Regardez, je suis en sueur et tout essoufflé; j'ai couru tout le long du chemin.

— Est-ce qu'il n'y a pas des omnibus? — Je n'y ai pas trouvé de place. — Il fallait prendre une autre voiture. — J'aurais pu le faire; seulement... — Je comprends. Tu es trop économe, ma chère. Une autre fois, prends mieux tes précautions et ne me fais pas attendre.

La température s'est subitement refroidie, et nous sommes gratifiés depuis deux jours d'une pluie violente avec accompagnement de grand orage.

Les malheureux piétons, qui sillonnaient nos rues, paraissent mécontentement satisfaits de recevoir sur les épaules, cette radée aussi froide que bienfaisante.

Par contre, les agriculteurs sont en liesse.

Tant il est vrai que ce qui déplaît aux uns, réjouit les autres.

Hier, à midi, quatre vingt dix hommes du 121^e de ligne, en garnison dans notre ville, se sont embarqués à la gare de Perrache, se rendant à Clermont Ferrand.

Ce détachement, qui est versé au 92^e de ligne, où il sera armé et équipé, sera dirigé sur la Tunisie.

Un nouveau départ de six cents hommes, également pris dans notre garnison, aura lieu sous peu.

Afin d'égaliser les effectifs des compagnies de discipline, le ministre de la guerre a décidé qu'en prononçant l'envoi de militaires dans les compagnies de fusiliers de discipline on ne désignera pas le numéro de la compagnie.

Ces hommes seront dirigés sur Marseille pour les corps d'armée dont le siège se trouve à l'est de la ligne Cherbourg-Montpellier. Les militaires ayant déjà subi l'épreuve des compagnies de fusiliers et destinés par suite à la compagnie des pionniers à Guelma devront être acheminés, ceux de France sur Marseille et ceux de Tunisie sur Bône.

Quand à ceux qui se mutinent ou feignent de s'occuper, ils devront être dirigés de France, par Marseille, sur la 4^e compagnie de fusiliers de discipline, à Annam.

Des bureaux télégraphiques municipaux viennent d'être créés à Chasselay (Rhône), Goncelin et Toxvat (Isère) et Saint-Martin en Bresse (Saône-et-Loire).

On vient d'adjuger à Koenigsberg, pour une période de douze ans, le droit de récolter dans les lagunes de Frische la précieuse résine connue sous le nom d'ambre.

Ce sont les grands maîtres de l'ordre teutonique qui ont eu longtemps le monopole du commerce de l'ambre, commerce fructueux qui leur permettait de couvrir entièrement les dépenses de leur cour fastueuse.

On trouve maintenant de l'ambre sur presque toutes les côtes de la Prusse, et c'est Dantzig qui en exporte le plus, surtout en Orient, pour les embouchures des pipes et des narghilés.

Le ministre de la marine a accordé à M. Bouchon-Brandely, secrétaire du Collège de France, une subvention de 1,000 francs, à l'aide de laquelle il effectuera des expériences sur la reproduction des huîtres.

Parmi les endroits où ces expériences doivent être tentées figurent l'étang de Berre, le golfe de Fos et l'étang de Rhan.

Une plaisanterie du *Figaro* sur le mariage fantaisiste de M. Gambetta vient de produire un incident qui était raconté dans le cabinet de l'un de nos ministres.

La jeune fille de Cahors, en apprenant le mariage de leur illustre compatriote, avait décidé l'envoi d'un présent de nocce à M. Gambetta. En Gascogne, un projet conçu est aussitôt exécuté.

Il y a deux jours, le lundi de Pâques, est arrivé à Ville-d'Avray toute une cargaison de bouquets blancs et rouges, ornés des mêmes nuances, à l'adresse de M. et de M^e Gambetta.

Chaque bouquet était accompagné d'une poésie à l'adresse de l'heureuse épouse du grand homme... de Cahors.

Se non è vero...

On annonce la mort de M. Antonin Saulnier, avocat à la cour d'appel de notre ville.

M. J. Castanier, ingénieur, ancien adjoint au maire de Lyon, ancien vice-

président du Conseil général du Rhône, est parti par le comité central républicain radical de Montpellier, comme candidat aux élections municipales de cette ville.

Nous apprenons qu'une réunion privée aura lieu le dimanche 23 avril, à une heure précise, dans la grande salle avenue de Noailles, à l'angle des 55 et 57 sous la présidence de M. le comte de Hérédia.

M. le baron Paul Dalmagne, a été nommé officier de cavalerie, fera une tournée sur la République en face de la Liberté.

Les portes de la salle seront ouvertes à midi et rigoureusement fermées à une heure.

On n'entrera que muni d'une carte d'invitation personnelle.

Va-t-on déblatérer contre cette pauvre République!

Dans notre récit de la descente de police faite à la brasserie Marsellaise par M. Morin et ses agents, une erreur typographique nous a fait dire que les enjeux saisis se montaient à 200 francs; c'est 34 francs seulement qu'il fallait lire.

Sur la réquisition de M. Chevalier, maréchal de camp, le 1^{er} de la République, les gardiens de la paix ont arrêté hier, sous l'inculpation de vol à l'étalage, le nommé François G., âgé de 20 ans.

Cet individu est, en outre, en état de vagabondage.

On a transporté, hier, à l'Hôtel Dieu, le nommé Josserson, âgé de vingt-trois ans, employé au chemin de fer.

Dans la nuit du 13 au 14, Josserson, de service de nuit à la gare de la Mouche, aida à décharger un wagon.

Dans cette manœuvre, une lourde caisse tomba sur Josserson et lui fit, au genou, de graves contusions, qui ont nécessité son transport à l'hôpital.

Trois soldats au 105^e de ligne avaient passé une partie de la soirée d'hier chez la dame Mosser, débitante, 13 rue Saint-Pierre de Vaise.

Après leur avoir servi d'abondantes consommations qui, sans doute, avaient suffi à éteindre leur soif, la dame Mosser les pria de se retirer.

Profondément vexés, nos ligards brisèrent verres et bouteilles, pour une valeur d'une vingtaine de francs, et renversèrent même le comptoir. Des gardiens de la paix, arrivés à la hâte, ont mis fin à ce pillage en règle.

Dans la soirée d'avant hier, vers huit heures, un commencement d'incendie s'est déclaré au café du Cercle, tenu par madame veuve Vincent, place de la Pyramide, à Vaise.

Il a été éteint par le personnel de la maison, aidé de quelques voisins.

Les dégâts, peu considérables, sont couverts par une assurance.

Hier matin, un feu de cheminée sans importance, s'est déclaré dans l'appartement de M. Cuniac, inspecteur d'assurances, rue Duhamel, 4.

Quelques seaux d'eau ont suffi pour l'éteindre.

Encore une fille d'Ève que la coquette a perdue.

Pauline B., une accorte et séduisante soubrette de 19 ans, a dérobé au préjudice de son amie, la demoiselle V..., un manteau garni de dentelles, d'une valeur de 60 francs environ.

Sur la plainte de celle-ci, elle a été mise en état d'arrestation.

La nuit dernière, une pauvre folle, la nommée Manie M..., âgée de 36 ans, troublait par ses cris la tranquillité publique.

Arrêtée par deux gardiens de la paix, elle a été consignée au poste, en attendant que le commissaire de police de son quartier ait pris des mesures pour faire admettre cette pauvre femme à l'asile de Bron.

Tu jeune homme de 19 ans, le nommé Moreau, ouvrier tourneur aux ateliers

feuilleton du REVUE LYONNAISE

76

LES DEUX MARRS

PAR

Mlle RICHÉBOURE

TROISIÈME PARTIE

L'AGENT DE POLICE

(Suite.)

Alors, il eut une autre pensée plus monstrueuse. Il conçut le projet de tuer sa sœur. Était-ce un égarement de sa raison? C'est possible. Il chercha cependant comment il pourrait mettre son projet à exécution. Il vit le poison, versé à petites doses, laissant peu ou pas de trace. Disons, toutefois, qu'il s'arrêta en présence des difficultés qui se dressèrent devant lui, et que les terribles conséquences d'un pareil crime l'effrayèrent. Il tenait à garder sa tête sur ses épaules.

— C'est bien, se dit-il, j'attendrai; un peu plus tôt ou un peu plus tard, l'heure de ma vengeance sonnera.

De quoi voulait-il se venger? De ce que sa sœur l'avait chassé, lui infligeant elle-même une punition trop douce. Le misérable ne lui tenait aucun compte du silence qu'elle avait gardé, qu'elle gardait encore, quand elle n'avait qu'un mot à dire pour l'envoyer au bagne.

Un jour, il apprit que la femme de

chambre de la marquise était sur le point de la quitter pour se marier.

Aussitôt il manœuvra pour donner à sa sœur une nouvelle femme de chambre.

Juliette était la femme qui lui convenait sous tous les rapports. Il l'avait précédemment placée chez une femme du monde interlope, qui était alors sa maîtresse.

Grâce aux anciennes relations de sa mère, il put se procurer, pour Juliette, plusieurs lettres de recommandations avec lesquelles celle-ci se présenta à l'hôtel de Coulanges.

La marquise l'accepta sans défiance. Il va sans dire que les noms de madame de Perny et de son fils ne figuraient pas dans le nombre de ses références.

Juliette était une grande et belle fille de vingt-huit ans. Mais les personnes qui la recommandaient, en attestant ses bons antécédents, avaient été singulièrement trompées. La conduite de Juliette était loin d'être irréprochable.

Deux ans auparavant, elle avait commis un infanticide. N'ayant pas eu connaissance de son crime, la justice ne l'avait pas poursuivie. Pourtant, ce crime n'était pas complètement ignoré. Sosthène l'avait découvert, il en avait écrit pour ainsi dire le témoin.

d'Oullins, a eu la main droite prise dans un engrenage et complètement broyée. Par les soins de ses camarades, le malheureux a été conduit immédiatement à l'hospice de St-Etienne, où le docteur Pelton lui a prodigué les soins les plus pressés.

La gravité de son état a nécessité son transport à l'Hôtel Dieu, où il a été admis d'urgence.

Le nommé Sauri, ouvrier charpentier, qui travaillait hier à une maison en construction sise rue de Verdun, 91, a constaté qu'un audacieux voleur, lui avait soustrait un filet en laine mèche, d'une valeur de 18 fr., qu'il avait laissé au pied d'un échafaudage.

Le commissaire du quartier a ouvert une enquête.

Nos lecteurs, à qui nous avons remis dimanche dernier, comme prime, la première livraison des ROMANS LYONNAIS, voudront lire la suite des révélations contenues dans l'Orphelin de la Croix-Rouge, et les incidents si émouvants du Crime de la Guillotière.

La 2^e livraison est en vente partout, au prix de 10 centimes.

Exposition des Beaux-Arts. Cette exposition, dont nous avons annoncé la création à Lyon, va s'ouvrir le dimanche 30 avril courant.

La galerie où elle aura lieu est située rue Rouillon, 82.

L'exposition sera ouverte tous les jours sans exception, de dix heures du matin à 4 h. du soir.

École pratique d'agriculture d'Ecully. En raison des vacances de Pâques, la conférence que devait faire, aujourd'hui, M. Vincay, professeur départemental d'agriculture du Rhône, est remise à dimanche prochain, 23 avril, à 2 heures.

M. Vincay traitera le même sujet « Des engrais ».

Taxe du Pain de Ménage. Par arrêté du Maire de Lyon, en date du 16 avril 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à 41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 38 c.

Le pain forain ou pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu.

Société philanthropique dauphinoise de Lyon. MM. les Dauphinois habitant Lyon et la banlieue qui désirent prendre des renseignements ou faire partie de ladite Société, le bureau se tient à leur disposition tous les dimanches, de 9 à 11 heures du matin, au siège social, situé rue Grolée, 63, au 3^e.

Nota. — MM. les sociétaires peuvent également verser leurs cotisations.

Le secrétaire, ASTIER.

troisième arrondissement, du lundi 17 avril, au samedi 22 inclus, à 8 heures et quart.

Elle y traitera au point de vue de la science et du magnétisme, la raison d'être des mouvements politiques de l'heure et de l'avenir.

Loterie des Artistes dramatiques. Tirage officiel, le 20 avril.

Derniers billets à 50 c. à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for various stocks and their prices. Includes items like 3 1/2% Français, 4 1/2% Américain, etc.

BOURSE DE LYON. Table with columns for various stocks and their prices. Includes items like 3 1/2% Français, 4 1/2% Américain, etc.

CONDITION DES SOIES DE LYON. Bulletin du 15 avril 1882. Table with columns for different types of silk and their weights.

DEPARTEMENTS. LOIRE. Saint-Etienne. — Le citoyen Rondet nous écrit :

Infatigable de lui-même, le Républicain de la Loire qui, au fond, est parfaitement convaincu de son peu d'importance prétend qu'il vient de s'administrer un pilé et me crie : gare à la danse prochaine.

Ce journal prétend que cela prouve son état de parfaite santé.

Nous nous permettons d'en douter, car, qui veut trop prouver se prouve rien, et jamais proverbe ne fut aussi vrai.

Quant au résultat de l'élection, le Républicain sait bien qu'il n'y est pour rien, et je crois, qu'ayant conscience de sa nullité, c'est lui, et non moi, qui errie pour se donner du cœur; l'optimisme est si douce chose!

Un dernier mot: Je crois mon langage aussi correct que celui de l'organe en question, et je dirai mieux, plus sûr être.

Michel RONDET.

mandés et après, sont conduits à des institutions laïques d'ici le 1^{er} avril courant.

1^{er} Ecole de garçons, rue de l'Industrie; 2^e 11, rue de la Valse; 3^e 11, rue des Jardins; 4^e Ecole de filles, rue de la Valse; 5^e 11, place de l'Abbaye; 6^e E. C. maître (salle d'été) r. St André; 7^e 11, r. des Deux Amis; 8^e 11, r. des Deux Amis.

L'Ecole de garçons de la rue des Deux Amis n'est pas la seule dans le même immeuble que l'Ecole de filles de la rue des Passem-entiers, mais cette école est, à l'heure actuelle, dans le plus grand état de délabrement.

Le maire espère que les parents de famille continueront à envoyer leurs enfants dans les écoles communales.

Le maire V. D. GRIZARD.

ÉLECTION DE PRUD'HOMMES. Monsieur le rédacteur, Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre respectable journal les lignes suivantes :

Je ne comprends pas comment d'honorables citoyens ont pu faire paraître leur nom sur les listes des candidats au conseil des prud'hommes à côté du nom d'un citoyen qui a participé au débarras de la caisse de la chambre syndicale des veloutiers, car c'est aussi lui qui a fait le plus grand préjudice dans le comité pour faire passer le candidat veloutier.

Le membre de la chambre syndicale des veloutiers, faisant partie du comité des ouvriers passementiers.

SYNDICAT DES OUVRIERS CHAUDRONNIERS. La chambre syndicale nous prie d'insérer la communication suivante :

Tous les ouvriers chaudronniers nécessaires sont priés de passer au siège social pour recevoir les secours qui doivent être répartis par la commission exécutive en permanence.

Le courage, citoyens, les secours arrivent et il ne nous aurons pour scier toute la corporation.

Produit d'une liste de souscription des mécaniciens de St Etienne, 27 65. Versé par un anachorète, 1.

Total, 28 65. Frères, merci de votre solidarité.

La commission exécutive. Nota. — Tous les membres de la corporation sont priés de se rendre au siège social, café B. us, rue de Saint-Chamond, dimanche, 16 avril, à trois heures du soir.

REUNIONS PUBLIQUES ÉLECTORALES. Citoyens, Le comité d'initiative républicain radical socialiste du canton sud-est, vous invite à assister aux réunions publiques, le lundi 17 courant, à huit heures précises du soir.

1^o Salle d'école de la rue des Passem-entiers; 2^o Salle d'école, rue St Roch, 75; 3^o Salle d'asile de la rue de la Vierge; 4^o Salle d'école, angle de la rue de la Vaise et route St Chamond.

ORDRE DU JOUR: 1^o Nomination de délégués. — 2^o Présentation de candidats pour compléter le conseil municipal.

Pour le Comité: FARISSIER, LAROCHE, JOSEPH FAURE, NAIGSON.

Conférences préparées au Cercle de l'Harmonie, de Saint Etienne: 22 avril courant, par M. Roux, professeur de chimie au Lycée; La Corélation et l'équivalent des forces de la nature.

d'une Société de secours mutuels après décès, et de rentes viagères, sous le titre de la Société de Prévoyance.

Cette Société a pour but: 1^o D'assurer aux héritiers ou aux ayants droit de chacun de ses membres, après son décès, un capital de 1000 francs au non bnf des sociétaires, sans toutefois que ce capital puisse dépasser la somme de 1000 francs.

2^o De former une caisse de retraite pour les vieillards et les invalides du travail.

Les membres fondateurs, inscrits dans les trois mois qui suivent l'approbation des statuts, jouissent de l'avantage de ne payer qu'un droit d'entrée de 1 franc.

Passé ce délai, le droit d'inscription sera proportionné à l'âge de la personne qui voudra faire partie de la Société.

Les cotisations consistent en une somme annuelle de 1 franc, qui sera payée par anticipation de versements de 1 franc qu'il y aura de sociétaires décédés.

On peut se faire inscrire les jeudi et samedi, de 7 à 9 heures du soir, et le dimanche, de 10 heures à midi, au bureau provisoire établi au Café d'Apollon Almagamy, et tous les jours, chez M. Fluchaire, liquoriste, même rue.

RÈGLEMENT. — Aujourd'hui dimanche, à deux heures précises du soir, dans la propriété Bonnet et Françon, allée Darozell, conférence de M. Andrieux père, ancien avoué.

Sujet: Le débarras du canal de Givors.

ÉLECTIONS MUNICIPALES. Grenoble. — Voici la liste des candidats arrêtés par le Cercle démocratique:

Léon Doyan, ouvrier mécanicien, vice-président de la Société du Sou des Écoles. Robert, ingénieur civil, ancien entrepreneur.

Sarbut, avocat général à la Cour d'appel de Grenoble. Testoud, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.

CONSEIL DE GUERRE. Dans son audience du 14 avril, le conseil de guerre de la 14^e région de corps d'armée a renoncé à juger les suivants:

Ernest Pignat, caporal au 4^e régiment du génie, déclaré coupable d'avoir frappé un de ses inférieurs, hors le cas de légitime défense, a été condamné à deux mois d'emprisonnement.

Etienne Alhambra D., brigadier au 6^e régiment d'artillerie, déclaré coupable de vol d'un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent au préjudice d'un militaire, a été condamné à un an d'emprisonnement.

Louis-Philémon Touris, soldat de 2^e classe au 22^e régiment d'infanterie, déclaré non coupable de refus d'obéissance aux ordres relatifs au service à lui donné par un supérieur, a été acquitté.

ECHO DES ALPES. Nous apprenons que la Société d'harmonie l'Echo des Alpes va reprendre incessamment la série des concerts d'été.

Nous donnerons sous peu le programme et la date du premier concert.

ÉLECTIONS MUNICIPALES. Outre la liste que nous avons publiée hier, le Cercle républicain socialiste présente la liste suivante, qui a été adoptée hier dans la réunion de la salle des concerts.

Il résulte de l'enquête faite par le gendarme, que cette mort doit être attribuée à un suicide, et que toute idée de crime doit être écartée.

AIN. Montluel. — Dimanche, 21 mai prochain, grande réunion des sapeurs pompiers à Montluel, des communes de Vaulx, Lagnieu, Villebois, Leyment, Baynost, Sathonay et autres localités.

Ce matin, le premier bataillon du 105^e régiment est parti de camp de la Valbonne.

Ce matin, une petite commune du canton de Meximieux est d'âge que le jeudi saint pour faire bénir les petits bœufs, charrues, parents porte-bœufs, plusieurs douzaines d'œufs dans une balle que le curé met dans l'église.

Cette année, au moment de bénir les enfants, le curé s'aperçoit que la balle ne contient que deux œufs. R. fus formel de sa part de bénir les enfants.

DROME. ARMÉE TERRITORIALE. Valence. — Le comte directeur de l'honneur d'informer les sociétaires que le tir du 110^e territorial d'infanterie, commencera aujourd'hui 16 avril 1882, à 2 heures.

Tribune publique. Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela s'engage en rien la ligne politique du journal.

Nous recevons la lettre suivante, que l'impartialité nous fait un devoir d'insérer: Ecully, le 13 avril 1882.

A Monsieur le Rédacteur du Réveil lyonnais. On vient de me communiquer le numéro de votre journal du 11 courant, dans lequel, à propos des élections d'Ecully, vous faites jouer, au percepteur de cette commune, un rôle qui est loin d'être tenu.

Je n'ai pas à relever toutes les allégations contenues dans cet article, laissant ce soin à des personnes plus autorisées et qu'il ne me serait pas en peine de réfuter.

Pour ce qui me concerne, voici ce que vous dites: « Dans la crainte de ne pas se trouver les seuls maîtres du bureau, la veille, le percepteur de la commune, le même qui, devant la tombe des victimes de 1870, ayant cru devoir prononcer quelques paroles d'adieu, les a terminées par le cri de: Vive la France! oubliant que sa situation de fonctionnaire l'obligeait à se souvenir qu'il servait la République. Ce percepteur, dit je, a eu l'audace, accompagné qu'il était d'un de ses amis politiques, de tourmenter un vieillard plus âgé que le premier, et qui professait les idées républicaines pour qu'il ne vint pas à l'ouverture du scrutin ».

Quant aux faits allégués contre moi, relativement aux élections, je donne le démenti le plus formel à l'auteur ou à l'instigateur de l'article quels qu'ils soient.

Je n'ignore pas qu'en ma qualité de fonctionnaire je dois rester en dehors des luttes politiques.

Quant au cri de: Vive la France! que les auteurs de l'article me reprochent, ce n'était pas le fonctionnaire qui le prononçait, mais bien un ancien soldat dont le devoir est de mettre la France au-dessus de tous les partis.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. Arrighi de CASANOVA, percepteur d'Ecully.

BULLETIN OUVRIER. Avis aux chaudronniers en fer et similitaire. — Citoyens, vous êtes invités à assister à la réunion générale mensuelle prévue qui aura lieu dimanche, 16 avril, à une heure trois quarts précises, au siège de la chambre syndicale, café Belladon, quai des Célestins, 2.

Les membres du conseil, la commission de contrôle et les collecteurs sont priés de se rendre à la réunion d'urgence.

ORDRE DU JOUR: 1^o Remède de compte à l'assemblée de la situation financière; 2^o versement des

cotisations mensuelles; 3^o questions diverses; 4^o inscription des nouveaux adhérents.

Nota. — Ne seront admis à la réunion que les citoyens munis de leurs livrets. Les citoyens qui désirent faire partie de la chambre syndicale sont priés de se faire présenter à la chambre par un sociétaire à la réunion de dimanche.

Le secrétaire CHAZALON.

Chambre syndicale des forblanciers-singueurs. — Citoyens, nous faisons un appel chaleureux à tout ouvrier de la corporation soucieux de ses intérêts, de se grouper avec nous qui prenons à tâche de revendiquer nos droits et d'être solidaires les uns les autres, ce qui fait la force de toute association.

On reçoit les adhérents et cotisations tous les samedis, de 8 heures à 10 heures du soir, au siège social rue Port-du-Temple, 25 au 1^{er}.

Le droit d'entrée est fixé à 1 fr. 25 avec le livret, la cotisation de 1 fr. par mois. Un registre est ouvert pour les demandes et notes de travail.

Nota. — Pour les correspondances du syndicat, une boîte dans l'alle. Le secrétaire, LANFREY.

Chambre syndicale des mouleurs en fer. — Citoyens, vous êtes priés d'assister à une réunion extraordinaire prévue aujourd'hui dimanche 16 courant à 1 heure précise, chez M. Amblard, marchand de vins, rue Sébastien Grype 21, ancienne rue Chabrol.

ORDRE DU JOUR: 1^o Lecture des correspondances. — 2^o Grève de Saint-Etienne. — Questions diverses. Les adhérents trouveront des lettres à la porte.

La Commission. Cordonnerie lyonnaise. — Toute la commission exécutive de la grève est convoquée d'urgence dimanche 16 avril, à huit heures, chez Laverrière, rue de la Barre, 16.

La corporation est convoquée à une réunion publique lundi 17, à quatre heures du soir à l'Élysée, rue Basse du Port au Bois, 11.

ORDRE DU JOUR: 1^o Rapport sur l'entrevue de la commission avec les ouvriers travaillant encore pour M. Odier. — 2^o Adhésions et cotisations.

Nota. — Tous les citoyens détenteurs de listes de souscription sont priés d'en faire le dépôt avant le 24 avril, où de nouvelles listes leur seront remises tous les jours à la permanence, de 3 à 5 heures du soir, et lundi à la réunion générale.

Chambre syndicale des ouvriers chevronniers, marqueteurs, mégisiers de la ville de Lyon et de la banlieue. — L'assemblée générale d'aujourd'hui soir, composée de 300 membres, après différents questionnaires relatifs à la grève de la maison Troutet, Thévenet et C^o a accepté à l'unanimité les deux propositions suivantes:

1^o La députation de l'atelier de la maison Troutet, Thévenet et C^o, après les démarches restées infructueuses, quoique ayant fait acte de conciliation, après avoir préalablement consulté la chambre syndicale, déclare maintenir énergiquement la grève et sera résolue par tous les moyens possibles, à faire respecter la légitimité de ses droits.

2^o La corporation entière se réserve de réfuter article par article les arguments contenus dans un factum.

Signé: TROUET et THÉVENET. Pour la Commission: CORFORON.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de deux à quatre heures, rue Dumoir, 41.

Nous tenons à la disposition de Messieurs les patrons et commerçants, des employées, des comptables, des ouvrières de toute corporation, des femmes de ménage et domestiques, pour la ville et la campagne.

Facilitez le REVEIL LYONNAIS. 145. VOUS ALLEZ L'AMOUR. PAR XAVIER DE MONTÉPIN. DEUXIÈME PARTIE. Le Prince Totar. « Je voudrais bien pouvoir l'envoyer de bonnes nouvelles... Malheureusement c'est impossible, car aucune amélioration ne se manifeste dans mon état; mais j'ai la consolation d'avoir auprès de moi un ange qui donnerait, sans hésiter, une partie de sa vie pour prolonger la mienne. Cet ange, c'est Adrienne de Lasseray dont je te parlais dans ma dernière lettre; Adrienne, la fille d'un vieil ami de ton père, et la dernière descendante d'une grande race... »

La lettre n'allait pas loin. Madame de Chassin reprit la plume. Elle allait la tremper dans l'encre lorsque soudain elle s'arrêta, la bouche entrouverte, les yeux hagards... Sa plume s'échappa de sa main, tandis qu'une expression d'indicible angoisse se peignait sur son visage. Elle essaya d'appeler... Pas un son ne s'échappa de sa gorge haletante. Ses yeux devinrent fixes. — Ses mains crispées déchirèrent la couverture. — Un tremblement convulsif secoua tout son corps et fit trembler sa couche. Cette crise effrayante ne dura que quelques secondes. Tout à coup les membres prirent une raideur cadavérique. La duchessa poussa un faible soupir et retomba sur ses oreillers... Ceci se passait à la minute précise, où M. de Chassin, ivre d'amour sensuel faisait monter Blanche en voiture, au coin de la rue St Florentin. Un autre événement non moins tragique s'accomplissait en même temps à l'hôtel de la rue François I^{er}. Le repas offert par le prince Totar à ses amis était devenu de plus en plus animé et bruyant. Le docteur Frébault ne se ménageait point et commençait à parler beaucoup et à bégayer en parlant. Fossaro lui-même avait l'œil allumé plus que de coutume et paraissait subir tant que les jeunes gommeux l'influence des grands vins, mais nous ne nous nous d'affirmer que son ivresse était simulée. — Mes excellents bons, — fit il tout à coup, — nous sommes au dessert, et je sais de science certaine que notre aimable aphisyon nous ménage une surprise... Je réclame la surprise!... Si notre ami tardait quelque peu, il me

semble que nous ne serions plus en état de la savourer, car, s'appris il tout commença à tourner pas mal, et les bougies des lustres dansent une sarabane inépuisable... — Oui... oui... — crièrent ceux des convives qui se sentaient encore la force de crier: — La surprise! la surprise! Hector tressaillit et passa son mouchoir sur son front que la sueur inondait. — Mes amis... mes chers amis... mes petits amis... — dit Antonin Frébault en se levant, non sans peine, — mon ami... notre ami... notre excellent ami... le prince Totar, va prendre la parole... — Je réclame de vous un silence dont la nécessité s'impose... — Ce qu'il se propose de vous narrer est très curieux... Il va vous expliquer comment, tout en le guérissant, ce n'est pas moi qui l'ai guéri... Il va vous prouver par A plus B que moi, docteur médecin de la faculté de Paris, et fort apprécié des confrères, je ne suis qu'une bête à côté d'un autre médecin, qui n'est pas médecin, et qui en sait plus long que moi et que tous mes confrères... — Je passe la main au prince Totar. Antonin Frébault se laissa retomber sur son siège au bruit des applaudissements, et but un grand verre de Champagne pour se rafraîchir. Hector, à son tour, s'était levé. — Mes bons amis, — fit il d'une voix un peu pâteuse d'abord, mais qui s'éclaircit presque aussitôt, n'avez aucune crainte, j'exerçais très courtoisement, et je vais vous faire connaître le nom du médecin dont parlait notre cher Frébault et qui, n'étant pas médecin, est plus malin que tous les docteurs... — il s'appelle Son Altesse l'Amour! Les convives, croyant à un plaisanterie d'homme en gaieté, crièrent bravo. Le baron César, seul, fronça le sourcil et dit avec un rire contraint :

— On demande le mot de l'énigme. — Le mot de l'énigme? — répéta le ci devant Bégourde, — ah! il est bien simple!... Le diable qui nous réunit ce soir est mon repas d'adieux à la vie de garçon!... — Le prince Totar avécut!... Le prince de Castel Vivant va vivre? — J'aime, je suis aimé, et dans un mois celle que j'aime sera ma femme... — Comme j'ai bien fait de me hâter! — pensa Fossaro. — Tout nous échappait!... Un brouhaha formidable succéda aux dernières paroles d'Hector. Des acclamations confuses se croisaient au milieu du tapage assourdissant; on entendait ces mots, qu'un gommeux plus gris que les autres répétait avec une persistance idiote: — Un homme à la mer!... un homme à la mer!... — Non, là, vrai, le petit prince a parlé comme un ange! — bégaya Frébault en remplissant de nouveau son verre. — Je bois à sa santé! Ça git Totar et vive Hector!... — Ma parole, on étouffe ici... j'ai bien besoin de changer un peu d'air... Le médecin quitta la table et se dirigea vers le fumoir en titubant de façon notable. César le rejoignit chemin faisant, lui prit le bras d'une façon tout amicale, et le conduisit jusqu'au divan placé sous la panoplie d'armes vénéneuses. Là il cessa de le soutenir. Frébault s'assit sur un plûtes'éleva sur le divan. — Mon cher docteur, — dit le baron, — ne craignez vous pas que le prince notre ami n'abuse de ses forces et ne s'expose à une rechute?... Antonin fit machinalement un signe affirmatif. — Voulez vous que je vous l'envoie? — poursuivit César. — Vous lui ferez

— Une morale... — répéta le médecin en dodelinant la tête. — Une morale... une petite morale!... Parfaitement! Envoyez... envoyez... Je lui ferai une petite morale... Je lui conseillerais d'aller se coucher... La voilà, la morale... — J'ai bien mal à la tête... Ah! oui, par exemple!... César regarda la salle à manger, s'approcha du prince et lui glissa dans l'oreille ces mots: — Antonin Frébault a quelque chose de très important à vous dire. — Il vous attend. — J'y vais. Hector se mit en devoir de rejoindre le docteur et bon nombre de convives le suivirent dans le fumoir où les appelaient le ci... et la digestion. — Voyons, qu'y a-t-il, cher docteur? — demanda le prince au médecin qui répondit: — Une morale... — une petite morale, — Asseyez-vous là. Et il s'arrêta à côté de lui Hector, dont il avait pris la main et qui d'ailleurs ne résista point. Quand Fossaro les vit installés l'un à côté de l'autre, une lueur fauve s'alluma sous la paupière de son œil unique. Il étendit le bras comme pour allumer son cigare à l'une des bougies de la torchère, saisit la bougie du fil de laiton invisible sur la tenture, et recula en donnant un coup sec, détachant ainsi la bougie qui retenait la tête d'opium. Les dix ou douze personnes réunies dans le fumoir poussèrent ensemble un cri d'effroi. La panoplie s'abaissa avec bruit sur le docteur et sur le prince, et de là se bondissait sur le tapis. Hector se dressa d'un bond, sans autre mal qu'une forte confusion à la tête.

Le docteur se leva péniblement, le visage ensanglanté. — Bessé! balbutia le petit prince en se tordant les mains. Bessé! Et les fêches vénéneuses sont dans cette panoplie! Du secours! vite du secours! Antonin Frébault, dégrisé complètement, se soutenait à peine. Il essayait néanmoins de se persuader à lui-même que le danger n'existait pas. — D'ici à quel fil il est, ce n'est rien. Il ne s'agit que d'une égratignure. De l'eau fraîche, de la glace et du liège, voilà tout ce qu'il me faut. Ce fut à qui se précipiterait pour lui procurer plus vite les objets demandés. Le quart d'une seconde s'écoula. Tout à coup le malheureux Frébault sentit un frisson courir sous son épiderme et descendre de la nuque aux talons. — Allons, dit-il avec un étrange sang-froid mais d'une voix étranglée, je suis perdu. — Frébault, cher Frébault, répondit le prince, ou vous sauvera. — Rien ne peut me sauver. Le poison qui coule dans mes veines ne pardonne pas! Tout à l'heure d'était de la glace, maintenant c'est du feu! J'en ai pour cinq minutes et je souffre comme un damné! A boire, au nom du ciel, à boire!... On apportait une carafe pleine. Le docteur la saisit, mais d'effroyables soubresauts agitaient sa main. Le goulot de la carafe se brisa contre ses dents sans qu'il put avaler une goutte d'eau. Ses yeux roulaient dans leurs orbites. Sa figure était celle d'un homme dévoré vivant par les flammes. Les paroles de sa poitrine se soulevaient comme les flammes d'un soufflet de forge. Un râle entrecoupé de plaintes sourdes s'échappait de ses lèvres. (A suivre.)

LUNDI 17 AVRIL
Distribuition gratuite de la 1^{re} livraison chez
tous les libraires et marchés de journaux

LES AMOURS
DE
L'ARCHIVOURE
Grand Roman inédit et contemporain
par le célèbre romancier
Jean VINDEK
Illustration sur bois
PAR
MANTELET

JEUDI 20 AVRIL
Mise en vente de la 2^{me} livraison

Deux livraisons illustrées par
semaine à 0 10 c.
Une série à 50 c. tous les 15 jours

Dépot : C. MÉLIN, 4, rue de Jussieu
LYON

CREDIT LYONNAIS
FONDÉ EN 1863
Capital : 200 Millions
Réserves : 80 Millions
SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie
en ce moment

5 %	aux Bons à échéance, à	2 ans.
4 %	aux Bons à échéance, à	18 mois.
3 %	aux Bons à échéance, à	1 an.
2 1/2 %	aux Bons à échéance, à	6 mois.
2 %	aux Bons à échéance, à	3 mois.

1 % à l'argent remboursable à vue

CREDIT GENERAL FRANÇAIS
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 120 millions de francs
Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du **CREDIT GENERAL FRANÇAIS**, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19
Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :
A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

VÉRITABLE
EAU DE BOTOT
Unique Dentifrice approuvé par
L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT
Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S'HONORÉ
Dépôt : 48, boulevard des Italiens et chez
les principaux commerçants

On n'abuse guère de la publicité quand
il s'agit de répandre des bienfaits. — LA
ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans
fraîs par la délicieuse Farine de santé, dite

REVALESCIÈRE

De **BARRY**, de **Londres**

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gas-
tralgies, phthisie, dysenterie, constipa-
tions, glaires, flatul, siccités, acidités, pi-
taïtes, phlegmes, nausées, renvois, vomis-
sements, même en grossesse; diarrhées,
coliques, toux, asthme, étourdissements,
oppression, langueurs, congestion, névrose,
darts, éruptions, insomnies, mélancolie,
faiblesse, épuisement, paralysie, anémie,
chlorose, tous désordres de la poitrine,
gorge haleine, voix, des bronches, vessie,
foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et
sang; toute irritation et toute odeur é-
trange ou rachiïques elle convient
mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans
de succès, 100,000 cures, y compris celles de
M^{me} la duchesse de Castellestuart, le duc de
Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord
Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le
docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,714. — Depuis des années, je
souffrais de manque d'appétit, mauvaise
digestion; affections de cœur, des reins et
de la vessie, irritation nerveuse et mélan-
colie; tous ces maux ont disparu sous
l'heureuse influence de votre divine Reva-
lescière. — **LÉON FRYCER**, instituteur à
Eynacques (Haute-Vienne).
N° 63,476. — M. le curé Comparat, de
dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

souffrances de l'estomac, de nerfs, faibles-
ses et sueurs nocturnes.

Cure n° 98,715. — Avignon. La Revalés-
cière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans
d'épouvantables souffrances de vingt ans,
d'oppressions les plus terribles, à ré pou-
voir plus faire aucun mouvement, ni m'ha-
biller, ni me déshabiller, avec de maux
d'estomac jour et nuit des insomnies hor-
ribles. Bonne L. née Carbonne ty, rue du
Babay, n° 41.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie,
chétive, frêle et délicate dès sa naissance,
ne prospérant pas avec le lait de nourrice,
je lui ai fait prendre sur le conseil du mé-
decin, la Revalés-cière, qui l'a rendue fra-
che, rose et magnifique de santé. — J.-G.
DE MONTANEY, 44, rue Condorcet, Paris,
4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la
viande, elle économise encore 50 fois son
prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil.,
1 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.;
2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.;
10 kil., 70 fr. — Aussi la Revalés-cière chocolatée
en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appé-
tit, bonnes digestions et sommeil rafraîchis-
sant aux personnes les plus agitées. —
Biscuits anti-diabétiques de Revalés-cières
en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi
franço contre bon de poste. Dépôt partout,
chez les bons pharmaciens et épiciers. Du
BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione,
Paris.

Évitez toute substitution frau-
dulense.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du
système nerveux, sont radicalement guéris
dans le plus grand nombre de cas, par l'em-
ploi seul de la **Ceinture PUY-LAU-
RENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre,
Lyon. Utile grossesse et suites de couches

Quatrième Année

LE COURRIER DU COMMERCE
Journal des Haïles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines,
Huiles, Spiritueux, Sucres, Caffe, Ma-
izes et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'at-
tention des Marchands de Grains, Farines,
Mouliniers, Grainetiers, Boulangers et Épi-
ciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE
Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Més, Farines
et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants
dans tous les principaux centres de pro-
duction de France et de l'Étranger, dont il
publie dans chacun de ses numéros un
compte-rendu.

Toutes les informations du **Courrier du
Commerce** sont puisées aux meilleures
sources et présentées avec la plus scrupu-
leuse impartialité.

On s'abonne en adressant un
mandat-poste de 15 francs, à M.
A. GONNARD, propriétaire-gérant,
Rue de Bonnel, 2, angle du Quai
de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, **TOUR LOUP**

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais
rue des Marronniers, 8.

Une Maison qui attire en ce moment l'attention de
TOUT LYON
Et des Départements environnants

est la **GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE** qui,
en quelques mois seulement, a su gagner l'estime et la confiance de toute la ville et y a pris le premier rang. Ce véritable
succès n'est certainement dû qu'à la bonne tenue de cette maison, à la confection consciencieuse des préparations et à
l'empressement du personnel à servir vite et bien les nombreux clients qui, à certaines heures, envahissent littéralement cet
établissement sans rival. Toutes les ordonnances préparées sous la surveillance assidue de M. PÉTRUS ROCHAT,
pharmacien de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, et propriétaire de cette maison, sont garanties et vendues
avec une différence de près de moitié avec les autres pharmacies. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à lui accorder
toute leur confiance. Eau d'Hunyadi Janos 0,60 c. la bouteille. Fer Bravais, 3 fr. 50 le grand flacon. Tous les thés purgatifs à
0,90 c. la boîte. Rabais importants sur toutes les spécialités et toutes les eaux minérales. 24, rue Mercière et rue
Dubois, 3 (près le quai Saint-Antoine).

GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE

VIENT DE PARAÎTRE
Le Huitième Numéro de
L'ANCIEN GUIGNOL



Le demander chez tous les Marchands de Journaux
et dans les Kiosques de la Ville

Mlle **CHEVALLIER**
Sage-Femme de 1^{re} Classe
tient des pensionnaires, rue de
l'Arbre-Sec, 31, au 4^e.
LYON

L'AVENIR par les Cartes et
les Lignes de la
main. Lyon, 1, rue des Capu-
cins. Tous les jours de 9 h. à
6 h. (dimanches exceptés).
M^{me} **STÉPHANIE**

GUÉRISON RADICALE et en
quelques jours des
maladies récentes ou anciennes
par les **Capsules Quet**. Traite-
ment facile à suivre en secret,
même en voyage. — **Injection
Quet**, hygiénique, préserva-
trice et infallible dans les cas
anciens. S'adresser à Lyon, à la
pharmacie de Ph. QUET, rue de
la Préfecture, 5.

SANS MÉDECINE NI MERCURE
Dr **PELLON**, guérit rapidement
MALADIES SECRETES
Consultations tous les jours,
de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

Acquisition
MM. Rosch et Thibaudet
ayant acquis l'atelier de M.
Claude François, mécanicien
serrurier, situé rue Vieille Mon-
naie, 13, adresser les réclama-
tions sous 10 jours à M. Thi-
baudet, rue Bugeaud, 9, sous
peine de forclusion.

40^e Année
MAISON D'ACCOUCHEMENT
Lyon, 22 et 24 rue Bellecour, Lyon
Tenue par M^{me} **PARADIS**
Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris
REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M^{me} **PARADIS** reçoit tous les jours, de une heure à
cinq heures rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-
cour), les dames malades, stériles ou en éinies qui désirent
la consulter.

TRAMWAYS & OMNIBUS
DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux
et Echoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité
V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

AMER PICON

M. Cl. Favrot, négociant, 8, rue Suchet, à Lyon, a l'honneur
de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il est toujours l'unique dé-
positaire de l'**Amer Picon** pour Lyon et le département du
Rhône, et que nul autre que lui ne peut se présenter comme agent
ou dépositaire de la maison A. PICON.

UN COMPTABLE
Disposant de quelques heures par semaine,
depuis huit heures du soir, désire les utiles
S'adresser ou écrire à l'Agence **FOURNIER**
14, rue Confort, sous le n° 1938

AU SOUVENIR DE BÉRANGER
47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)
CHOIX CONSIDÉRABLE DE VÊTEMENTS D'ENFANTS
Depuis 5 francs

Belle Écriture cursive

Nouvelle méthode perfection-
née. Trois mois suffisent pour
enseigner l'écriture à une per-
sonne qui n'a jamais tenu la
plume.

Réforme complète en moins
de deux mois de l'écriture la
plus mauvaise.

LEÇONS A DOMICILE
à 2 fr. le cachet

S'adresser à l'Agence Fournier,
14, rue Confort, s. n° 2920.

EN VENTE
A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

BILLETS DE LA LOTERIE

Autorisée par arrêté ministériel du 13 Octobre 1881

En faveur de l'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques

Prix du Billet : 1 franc 50 centimes

DERNIERS JOURS DE VENTE

400,000 FRANCS DE LOTS
Payables en Espèces

GROS LOT: 100,000 FRANCS

2 lots de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 5 lots de 10,000 fr. — 50 lots de 1,000 fr. — 100 lots de 500 fr.

Au total 160 lots formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

EN VENTE AUJOURD'HUI
Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

Le 5^{me} N^o du
JOURNAL DE GUIGNOL ILLUSTRÉ

Le Public a compris que le « Journal
de Guignol Illustré » est bien le vrai,
le seul organe de Guignol cher aux
Lyonnais.

On le reconnaît à son Patois si exact
et à ses Dessins si spirituels.

Voir dans le Numéro de ce Jour

LES OEUFs DE PAQUES

Le demander dans tous les kiosques de la ville

Comp. Loup